



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 21 août 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre du Logement.

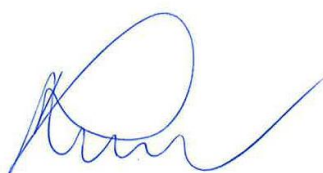
Dans un article de presse, il a récemment été fait état du développement de la plateforme luxembourgeoise de financement immobilier « Reboost », qui a clôturé le financement de son deuxième projet en levant près de deux millions d'euros auprès d'investisseurs privés. Cette plateforme permet une participation précoce à des projets immobiliers, y compris pour des particuliers à partir de 1.000 euros, et entend compléter les financements bancaires traditionnels en réduisant la dépendance aux préventes de logements. Il a également été indiqué que la structure de Reboost est compatible avec Prolog, l'initiative lancée par plusieurs établissements bancaires et la SNCI en vue de dynamiser la construction résidentielle.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur le développement de plateformes de microfinancement immobilier telles que Reboost au Luxembourg ?
2. Le gouvernement considère-t-il ces initiatives comme un outil complémentaire et durable pour soutenir la construction de logements, notamment dans le segment résidentiel ?
3. Existe-t-il des analyses officielles relatives aux opportunités et aux risques associés à ce type de modèle, tant pour les promoteurs que pour les investisseurs particuliers ?

4. Le gouvernement envisage-t-il de définir un cadre spécifique afin de favoriser la transparence et la sécurité dans ces nouvelles formes de financement participatif immobilier ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Paulette Lenert".

Paulette Lenert

Députée